

Le 3 février 2023

Madame Von Der Leyen
Présidente de la Commission Européenne

Objet : Réforme du marché de l'électricité dans l'UE

Madame la Présidente,

Notre association « Patrimoine Nucléaire et Climat-France » (PNC-France) salue votre initiative de lancer une Consultation publique, à laquelle nous allons apporter notre contribution, en vue d'une réforme du marché de l'électricité. Néanmoins, nous ne pouvons approuver ni la forme, ni le fond retenus, pour les raisons brièvement exposées ci-après.

Le questionnaire proposé enferme d'entrée de jeu le participant dans la démarche que tente d'imposer la Commission, visant à ne faire évoluer qu'à la marge une organisation du marché défaillante. Depuis 18 mois, les conséquences industrielles, économiques et sociales de l'envolée des prix de l'électricité démontrent pourtant sans ambiguïté qu'une réforme de fond est indispensable, remettant en cause les principes mêmes de l'organisation actuelle.

Les raisons profondes des dysfonctionnements observés sont clairement identifiées : pertes rapides de capacités pilotables, confusion entretenue entre « énergies vertes » et « énergies bas carbone », volonté délibérée d'éliminer le nucléaire du mix électrique européen contre l'avis de la majorité des États, etc. La réforme attendue du marché doit remettre en cause ces positions idéologiques, imposées par quelques États membres dogmatiquement anti-nucléaires et tenant du couple ENR intermittentes/gaz naturel. Ils bénéficient encore d'un soutien de la Commission, contraire à sa mission de défense de l'intérêt général .

Nous appelons la Commission européenne à respecter l'esprit et la lettre des traités européens, et particulièrement :

- Le traité Euratom, qui précise en son Article 2-c que la Communauté doit : « *faciliter les investissements et assurer, notamment en encourageant les initiatives des entreprises, la réalisation des installations fondamentales nécessaires au développement de l'énergie nucléaire dans la Communauté* »,
- Le traité de Lisbonne, confirmant le principe de subsidiarité, et confiant à chaque État membre le libre choix des technologies à retenir pour la production d'électricité. Dès lors, la Commission n'a pas autorité pour favoriser le développement des énergies renouvelables au détriment du nucléaire.

L'électricité est d'intérêt national, un bien stratégique indispensable au fonctionnement de nos sociétés. Il est désormais évident que le marché libre et unique rêvé par certains est un leurre, un mirage inaccessible, compte tenu de la disparité des politiques mises en œuvre. Chaque État doit supporter les conséquences –positives ou négatives- de ses choix, condamnant de fait l'utopie du marché unique qui conduit à faire supporter à l'ensemble de la Communauté les conséquences des décisions malheureuses de certains.

Cette responsabilité n'exclut en aucun cas une solidarité européenne, comme celle du partage des réserves de sécurité existantes. Cette solidarité doit désormais prendre en compte le développement non coordonné de l'électricité intermittente, sans que la preuve d'une disponibilité à court terme comme moyen termes de stockages ou de moyens de flexibilité massifs n'ait été apportée, techniquement comme

Association de Défense du Patrimoine Nucléaire et du Climat (PNC-France)

9 rue du Brûlet – 69110 Ste Foy lès Lyon –

N° SIREN 893384362 – <https://www.pnc-france.org/> - mail : pncfrance.secretaire@gmail.com

économiquement. La compensation de cette variabilité de production doit désormais être ajoutée à la politique européenne des réserves, avec une répartition cohérente avec les responsabilités prises par chaque pays pour assurer l'équilibre du réseau dans toute ses facettes (réserves, flexibilités, contrôle de la puissance réactive, ...). Malheureusement dans les deux décades à venir seul le gaz naturel pourra répondre à ce besoin de réserve, en attendant la reprise indispensable du nucléaire.

Le parti-pris de la Commission européenne en faveur d'une minorité d'États viscéralement antinucléaires est très préoccupant et destructeur pour l'industrie et l'esprit communautaire. Il est temps que la Commission européenne fasse preuve de neutralité technologique, qu'elle redonne aux États et à leurs citoyens la maîtrise de leur devenir, et qu'elle se limite à la gestion d'interfaces robustes et solidaires entre ces États.

Le problème est complexe techniquement et sensible politiquement. PNC-France entend participer de façon positive à la réflexion et rassemble ses propositions d'évolution du marché dans un document qui sera prochainement mis sur le site de la consultation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma respectueuse considération.

Bernard Accoyer



Président de PNC-France